

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Numéro de l'accord-cadre à bons de commande :	2200238
Objet de l'accord-cadre et lots :	ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MÉCANISÉS POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, DES LYCÉES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE LOT UNIQUE
Date de notification :	18/01/2023
Périodes et achèvement de l'accord-cadre :	Fin de la première période : 17/01/2025 Fin de la deuxième période : 17/01/2026 Fin de la troisième période : 19/04/2027 et fin de l'accord-cadre
Titulaire de l'accord-cadre et coordonnées :	ADELYA TERRE D'HYGIENE 12 rue de la pâture 95870 BEZONS Christophe TINOCO : christophe.tinoco@adelya.net / 06 60 32 25 24 Aurore LEDUC : aurore.leduc@adelya.net / 01 69 53 62 40
Contacts de la Région Île-de-France :	
Pour des questions sur la dotation : le service équipement	Adresse du service équipement : equipementspedagogiques@iledefrance.fr
Pour des questions sur l'exécution des prestations : la/le gestionnaire du marché public au service contrats et convention	Adresse du service contrats et conventions : marches-equipement@iledefrance.fr
Dotations et devis :	Le service équipements prescrit et notifie les dotations aux lycées bénéficiaires. La/le gestionnaire du marché public (service contrats et conventions) transmet à la société ADELYA le tableau des dotations et lui demande la réalisation des devis. Dès réception de la demande, ADELYA dispose de 30 jours calendaires pour transmettre à la Région les devis validés. Elle organise et planifie les visites en accord avec l'équipe de direction des lycées bénéficiaires. La mission d'ADELYA est de conseiller les établissements, de s'assurer de la faisabilité du projet et du bon fonctionnement (dans les locaux identifiés par le lycée) des équipements à acquis.
Reprise de l'ancien matériel :	La nature et la quantité des équipements repris sont recensées dans le devis transmis à la Région. ADELYA coordonne la date de reprise avec le chef d'établissement ou son représentant.
Validation du devis :	A l'issue de sa visite, ADELYA élabore le devis et le fait valider par le chef d'établissement ou son représentant. ADELYA transmet ensuite à la/le gestionnaire du marché public le devis validé par le lycée.
Envoi du bon de commande :	Après validation du devis et sa réception par la Région, la/le gestionnaire du marché public (service contrats et conventions) vérifie la conformité de la proposition puis envoie le(s) bon(s) de commande par mail à ADELYA. L'accusé de réception d'ADELYA fait courir les délais contractuels d'exécution du bon de commande (en cas d'absence d'AR la commande sera réputée acceptée 3 jours calendaires après l'envoi du mail).
Délai de livraison du bon de commande :	30 jours calendaires à compter de la date de réception du bon de commande par ADELYA
Certificat de service fait (CSF) :	Le "service fait" comprend la livraison, l'installation et la mise en service des équipements. A l'issue du "service fait" ADELYA est tenu de faire viser le "certificat de service fait" (CSF) par le chef d'établissement ou son représentant. ADELYA transmet ce document à la Région, document indispensable pour le traitement de la facturation
Garantie :	Elle est de 36 mois et débute à compter de la date de mise en service (date indiquée sur le CSF).